



VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST SOUTENIR NOS FORMATIONS :

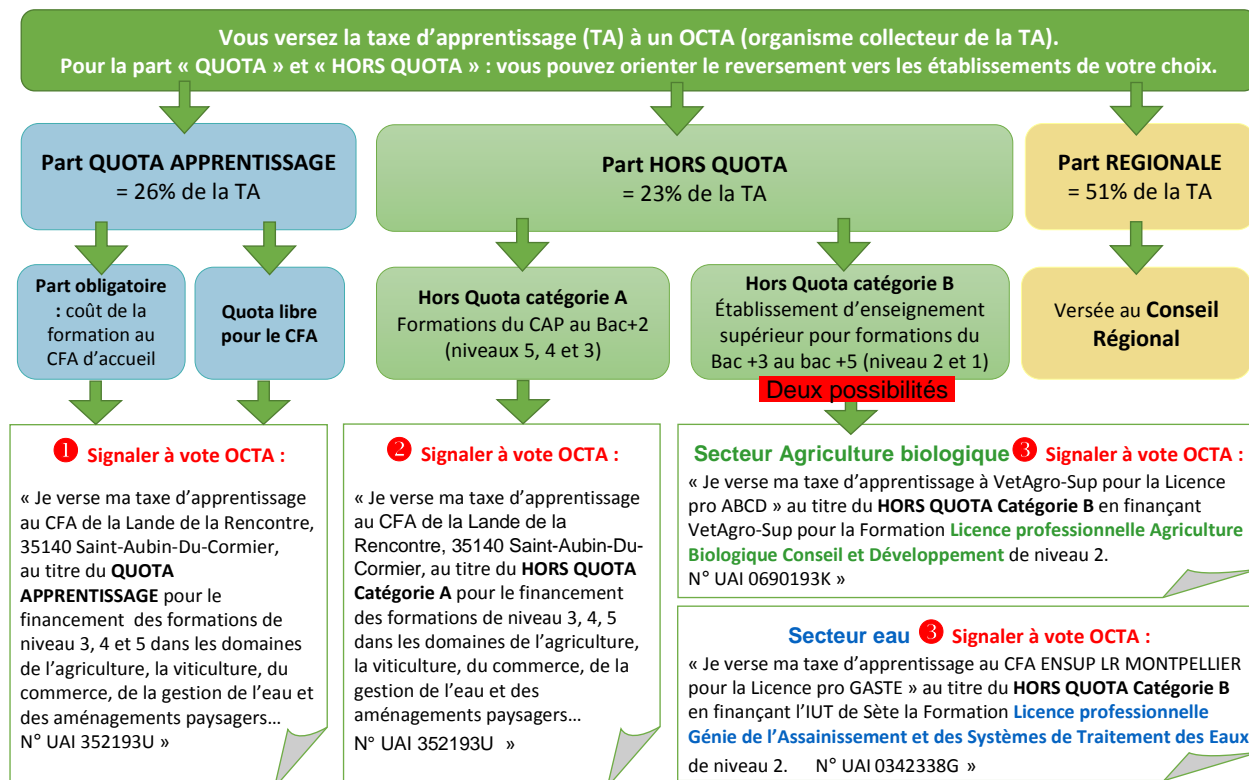
- Affirmer l'importance de l'alternance pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés du CAPA à la Licence Professionnelle
- Favoriser l'implication des professionnels et la mobilisation des équipes enseignantes pour la formation de vos futurs collaborateurs,
- Doter nos établissements de formation des moyens matériels et des technologies de pointe permettant de renforcer une pédagogie de qualité.

Votre entreprise participe aux coûts de formation. Si elle est assujettie, elle se doit également de verser la part dite de la taxe d'apprentissage, quatre parts sont à distinguer :

1. La **part « QUOTA » obligatoire** doit être versée au CFA de la Lande de la Rencontre – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Les autres parts sont libres, nous vous remercions de soutenir nos formations en dirigeant votre versement vers nos établissements :

2. La **part « QUOTA » libre** nous vous remercions d'indiquer votre souhait à votre organisme collecteur de taxe de verser cette part au CFA de la Lande de la Rencontre – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
3. La **part « HORS QUOTA » catégorie A** nous vous remercions d'indiquer votre souhait à votre organisme collecteur de taxe de verser cette part au CFA de la Lande de la Rencontre – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
4. La **part « HORS QUOTA » catégorie B**, en fonction de vos activités, vous pouvez soutenir l'Université de Clermont Ferrand pour la licence pro ABCD ou l'IUT de Sète pour la licence GASTE.



Merci de votre soutien !